

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 29 décembre 2009 portant avis sur la demande d'évolution des tarifs de vente de gaz en distribution publique de la Régie municipale de La Réole au 1^{er} janvier 2010

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Eric DYEVRE, Monsieur Jean-Christophe LE DUIGOU, Monsieur Pascal LOROT et Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et à l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel des entreprises locales de distribution et de la société TEGAZ, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 28 décembre 2009, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie sur le barème déposé par la Régie municipale de La Réole pour ses tarifs de vente du gaz naturel en distribution publique au 1^{er} janvier 2010. Ce barème figure en annexe du présent avis.

1. Barème proposé par la Régie municipale de La Réole

La Régie municipale de La Réole propose une baisse de 0,0267 c€/kWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

2. Observations de la CRE

Dans l'attente de la présentation, par la Régie municipale de La Réole, du bilan annuel de mise en œuvre de sa formule tarifaire et de la prise en compte des coûts hors approvisionnement dans ses tarifs, en application de l'arrêté du 21 décembre 2007, le présent avis ne porte que sur l'évolution des coûts de la Régie entre le 1^{er} octobre 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de la Régie municipale de La Réole sur cette période correspond bien à une baisse de 0,0267 c€/kWh, par application de la formule déposée par la Régie qui s'approvisionne au tarif M de TEGAZ.

3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable au barème proposé par la Régie municipale de La Réole.

Fait à Paris, le 29 décembre 2009

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE

Tarifs de vente de gaz naturel en distribution publique déposés pour application au 1er janvier 2010 par la Régie municipale de La Réole (hors TVA, CTA incluse)

TARIFICATION DU GAZ AU 1 janvier 2010						
Tarif	Consommations Annuelles en kWh	Prime fixe annuel en Euro	La Réole, Gironde, Morizes		Fontet	
			Prix du kWh en Euro hiver (nov. à mars)	Prix du kWh en Euro été (avril à oct.)	Prix du kWh en Euro hiver (nov. à mars)	Prix du kWh en Euro été (avril à oct.)
Tranche 1	0 à 1 000	28,28	0,06369	0,06369	0,06369	0,06369
Tranche 2	1 001 à 6 000	40,25	0,05362	0,05362	0,05362	0,05362
Tranche 3	6 001 à 30 000	138,36	0,03944	0,03944	0,03944	0,03944
Tranche 4	30 001 à 150 000	206,56	0,03813	0,03813	0,03813	0,03813
B2S Base	150 001 à 1 000 000	924,82	0,03791	0,03259	0,03791	0,03259
B2S Gros Consommateur	1 000 001 à 5 000 000	2 893,90	0,03615	0,03083	0,03615	0,03083